



République du Congo
Ministère du Tourisme
et des Loisirs



ASSISES NATIONALES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME EN REPUBLIQUE DU CONGO

PANEL 4

TERMES DE REFERENCE

Référence du poste	
Projet	Assises sur le développement du tourisme en République du Congo-Brazzaville
Intitulé du poste	<i>Quelle intégration de la société civile pour le bon développement du tourisme durable en République du Congo</i>
Lieu d'affectation	Brazzaville
Domaine	
Durée des services	Deux jours
Date limite de soumission	

I. CONTEXTE

Le tourisme est reconnu comme l'une des plus grandes industries au monde, offrant un extraordinaire potentiel pour les pays en développement en termes de sources de revenus, de recettes en devises, d'emplois et de développement économique. Il représente 4,3% du PIB mondial et 30% des exportations mondiales de services. Il concentre 9,4% des investissements mondiaux et emploie environ 8% de la main d'œuvre mondiale.

Le tourisme est aussi un important promoteur de sensibilisation, de soutien et de revenus pour le patrimoine naturel et culturel. Il peut également être un outil très précieux pour le développement durable, y compris dans les zones rurales des pays en développement, où la plupart des populations pauvres vivent et où il y a très peu d'options de développement.

Avec la progression rapide de l'écotourisme, il est possible de générer une croissance rapide tout en respectant la capacité de charge des écosystèmes. Cette croissance crée de grandes opportunités mais également de grands défis. Il convient en effet de gérer cette croissance de manière durable tout en respectant la capacité de charge des écosystèmes.

Les impacts du tourisme sur l'environnement, l'économie, la culture et la société peuvent être positifs ou négatifs selon la manière dont le tourisme est planifié, développé et géré. Une bonne politique touristique doit nécessairement intégrer une approche de développement durable et de réduction de la pauvreté. Elle doit également démontrer un engagement de tous les acteurs, des autorités au niveau national et décentralisé aux consommateurs en passant par les opérateurs privés et organisations de la société civile vis-à-vis d'objectifs communs de gestion intégrée des activités touristiques, pour protéger ces ressources et mieux garantir les bienfaits du tourisme à long terme.

La République du Congo a adopté un Plan National de Développement (PND) et un document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté (DSCERP) couvrant la période 2012-2016. L'un des piliers stratégiques du PND et du DSCERP est la diversification de l'économie à travers sept grappes économiques dont celle du tourisme et de l'hôtellerie.

En vue de la concrétisation de ce choix stratégique, le Gouvernement a décidé de l'élaboration et l'adoption d'un « Plan Directeur de Développement Durable du Tourisme » (P3DT) pour jeter les bases d'un tourisme planifié à forte contribution à la réalisation des objectifs de diversification de l'économie et de développement du pays tel que le stipulent le PND et le DSCERP.

Dès 2013, un cadre de concertation est mis en place avec le bureau de la représentation du PNUD en République du Congo. Il est conçu comme un moyen d'encadrer les efforts pour le développement de l'activité touristique en République du Congo. Le projet « Elaboration de la stratégie et du plan directeur de développement durable du tourisme » fut lancé en décembre 2014 et a connu sa réalisation tout au long de l'année suivante.

Le Plan directeur est appelé à être l'outil d'opérationnalisation de la vision du Gouvernement pour le secteur du tourisme. Son intérêt majeur est d'avoir défini les grandes orientations du secteur et fixer les objectifs à moyen et long terme, en décrivant les programmes et les projets à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs de façon coordonnée, synergique et cohérente. In fine, il s'agit de bâtir une industrie touristique capable de mieux participer au développement socio-économique.

Le succès de la mise en œuvre du plan directeur étant largement tributaire de l'implication des autres secteurs de l'économie, le processus de son élaboration a pris compte les volets suivants :

- les statistiques du tourisme ;
- les aspects institutionnels et réglementaires du tourisme ;
- le financement et l'investissement dans le secteur ;
- l'aménagement des sites touristiques ;
- le montage et la promotion des sites touristiques ;
- les équipements et les infrastructures de transport ;
- la formation touristique.

Le pays détient en effet un potentiel physique remarquable et parfois exceptionnel constituant ses principaux attraits touristiques. Ces atouts peuvent contribuer efficacement à

l'amélioration des conditions de vie de la population s'ils sont mis en valeur et commercialisés dans une perspective de développement durable.

A l'instar des autres pays de la CEMAC, le Gouvernement affiche une volonté de diversifier l'économie, notamment dans le tourisme avec un objectif très ambitieux qui est de faire en sorte que ce secteur tende vers une contribution dans l'économie nationale d'environ 10% du PIB.

II. OBJECTIFS

II.1. Objectif global

Les premières assises sur le développement tourisme du tourisme en République du Congo-Brazzaville visent à constituer un moment privilégié d'échange et de discussions entre les principaux acteurs tant nationaux qu'internationaux intéressés par le secteur en vue de permettre au gouvernement de poser les bases de la mise en œuvre de sa politique.

II.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de ce panel sont :

- Proposer les mesures susceptibles de développer le tourisme national en se fondant sur la stratégie et le plan directeur de développement durable du tourisme.
- Présenter l'accompagnement de la société civile au développement du secteur.
- Impliquer davantage la société civile dans le développement du secteur tourisme.
- Faire des recommandations.
- faire ressortir les avantages d'une telle politique et leur impact sur les communautés locales.

III. BUT DU PANEL

La société civile qui est une force de réflexion et de proposition du fait de sa liberté d'action doit apporter sa vision de l'implémentation de la stratégie et du plan directeur de développement durable du tourisme et proposer son accompagnement dans la réalisation de cette œuvre.

IV. RESULTATS ATTENDUS

- Les mesures devant contribuer au développement du tourisme national sont proposées.
- L'accompagnement de la société civile au développement du secteur est présenté.
- L'implication de la société civile au développement du secteur est exprimée.
- Les recommandations sont faites.

V. ORGANE RESPONSABLE

Ministère du Tourisme et des Loisirs

VI. MISSIONS ET TACHES DES PANELISTES

Les panelistes sélectionnés devront accomplir les tâches suivantes :

- Prendre part aux échanges
- Partager les expériences des activités en République du Congo et ailleurs
- Faire des propositions allant dans le sens de la contribution du secteur selon la vision et les préceptes de la société civile.
- Proposer des recommandations.

VII. CALENDRIER

Les panélistes doivent faire parvenir leur avis d'intérêt un mois avant la date d'ouverture des Assises.

VIII. PROFIL DES PANELISTES

Le panéliste doit avoir une expérience de la pratique du tourisme en République du Congo et/ou ailleurs, une personnalité d'une organisation nationale ou internationale de notoriété publique ou privée.